



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Réforme tous azimuts en éducation

La FAE en appelle à la vigilance du ministre

Montréal, le 26 septembre 2014 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE), prudente quant aux révélations de *La Presse* sur la réforme du réseau de l'éducation tous azimuts que prépare le gouvernement libéral, et attentive aux prochaines annonces officielles, est perplexe : « Les démarches entamées se traduiront-elles par de meilleurs services aux élèves? Si le gouvernement ne devait répondre qu'à une seule question, ce serait celle-ci », affirme Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Fusions des commissions scolaires : la mauvaise cible

Dans la mire de la réforme anticipée, la fusion de commissions scolaires n'est pas la solution à un problème qui relève davantage de leur fonctionnement, et surtout de l'encadrement à outrance des enseignantes et des enseignants, premiers experts de la pédagogie. « Les orientations que semble prendre le gouvernement Couillard témoignent encore une fois d'une incompréhension des besoins réels du milieu de l'éducation, ce qui menace le maintien d'une école publique de qualité, affirme Sylvain Mallette, président de la FAE. Si l'on respectait véritablement l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, et qu'on reconnaissait son expertise, les commissions scolaires pourraient investir davantage dans les services offerts aux élèves plutôt que multiplier inutilement les structures d'encadrement. »

Financement des écoles privées : un premier pas

Par ailleurs, si le gouvernement libéral a l'audace de diminuer d'au moins 50 % le financement des écoles privées, la FAE ne peut qu'encourager le ministère de l'Éducation à poursuivre sur cette route. « Il s'agirait d'un premier pas très positif pour le système public, mais la Fédération autonome de l'enseignement continuera bien sûr à demander l'abolition totale du financement des écoles privées », a insisté M. Mallette. Une telle décision politique permettrait d'injecter plus d'un demi-milliard de dollars dans le système d'éducation public québécois.

Refus d'un ordre professionnel

« La FAE est une institution démocratique qui consulte ses membres afin d'orienter ses actions. Or, nos 32 000 enseignantes et enseignants ne veulent pas d'un ordre professionnel, car des mécanismes d'évaluation sont déjà en place et assurent la protection du public », pointe M. Mallette.

La FAE rappelle que l'Office des professions du Québec a aussi statué qu'un ordre professionnel n'était pas nécessaire, considérant que la profession enseignante était déjà suffisamment encadrée. Les enseignantes et enseignants doivent non seulement obtenir leur brevet d'enseignement, mais aussi respecter la *Loi sur l'instruction publique*, les différents régimes pédagogiques, le Programme de formation de l'école québécoise et les Instructions annuelles.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux relations médias

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290